

## Questionnaire d'évaluation de la société de portage GROUPE LABELVIE



Date de réponse : 11/04/2019

Fiche en ligne : <https://www.guideduportage.com/annuaire/labelvie>

### Critère 1 : Accompagnement et formation

Vos consultants disposent-ils d'un référent personnel ?

Réponse : Oui

Proposez-vous des formations offertes pour aider les portés à se lancer (avant d'avoir trouvé leur première mission) ?

Réponse : Oui

Disposez-vous d'un catalogue de formation ? Si oui, de combien de modules est-il composé ?

Réponse : Plus de 5 modules

Quelles sont les modalités de participation à vos formations ?

Réponse :

- Des modules sont offerts aux consultants actifs

Accompagnez-vous vos consultants dans la réponse à un appel d'offres ?

Réponse : Oui

Votre entreprise propose-t-elle un entretien annuel à ses salariés portés ?

Réponse : Oui

## Critère 2 : Solidité et sécurité

Comment s'effectue le paiement des factures émises par vos consultants ?

Réponses :

- Paiement du minima conventionnel dès la réalisation de la mission puis éventuel excédent dès réception du paiement du client

Quelle est l'année de création de votre entreprise ?

Réponse : Avant 2013

Accompagnez-vous vos consultants dans le recouvrement de leurs créances clients ?

Réponse : Oui

Vos consultants sont-ils couverts par une assurance responsabilité professionnelle ?

Réponse : Oui

Votre montant de garantie financière est-il supérieur aux obligations réglementaires (10 % de la masse salariale de l'EPS) ?

Réponse : Oui

## Critère 3 : Optimisation financière

Un consultant signe une première mission pour un chiffre d'affaires de 10 000€ HT sur un mois. Quel taux de frais de gestion sera pratiqué par votre entreprise ?

*(donc votre taux de base sans tenir compte des réductions liées à une politique commerciale de frais dégressifs)*

Réponse : Entre 5 et 8 %

Proposez-vous la gestion des frais professionnels de vos salariés portés ?

Réponse : Oui

Proposez-vous à vos consultants la possibilité d'optimiser leurs revenus via un plan épargne entreprise ou un PERCO ?

Réponse : Non

Vos frais de gestion sont-ils appliqués uniquement sur les honoraires HT facturés ? *(et non sur les frais de mission refacturés aux clients et frais de fonctionnement déclarés)*

Réponse : Oui

Votre entreprise propose-t-elle au consultant de récupérer la TVA sur ses frais de fonctionnement *(achat d'un téléphone portable, abonnement internet...)* ?

Réponse : Oui

## Critère 4 : Réseau professionnel et communauté

Combien de réunions/événements/rencontres entre salariés portés votre entreprise organise-t-elle chaque année ?

Réponse : Plus de 10

Proposez-vous un accès à un mission board à vos consultants ?

Réponse : Oui

Votre entreprise est-elle référencée auprès des grands comptes ?

Réponse : Oui

Votre entreprise est-elle référencée DATADOCK ?

Réponse : Oui

Un CSE/CE est-il en place dans votre entreprise ?

Réponse : Non

## Critère 5 : Gestion quotidienne simplifiée

Mettez-vous à disposition de vos consultants un espace de gestion de leur compte consultant digitalisé ?

Réponse : Oui

Est-il possible de déclarer son compte rendu d'activité en ligne ?

Réponse : Oui

Avez-vous noué des partenariats permettant de faciliter le quotidien des salariés (*location de voiture, plateforme de réservation de train, espace de co-working...*) ?

Réponse : Oui

Disposez-vous d'une application pour la gestion des notes de frais ?

Réponse : Oui

Disposez-vous d'informations sur le secteur et l'actualité du portage salarial ?

Réponse : Oui